

Intervention de Romain SABATHIER.

Secrétaire général du Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes (France)

Seul le prononcé fait foi

Lors de la

Conférence du Conseil de l'Europe à Tallinn, 30/06 et 01/07 2016

« Mission accomplie ? Evaluer les progrès, inspirer l'action – la stratégie 2014-2017 du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes »

Table ronde n° 4 – Instruments de promotion de l'approche intégrée de l'égalité – De la volonté politique aux solutions électroniques

—

Je suis très heureux d'être parmi vous, et remercie l'équipe du Conseil de l'Europe ainsi que les autorités estoniennes pour l'organisation de cette conférence et leur chaleureux accueil.

Le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes, que je représente aujourd'hui, est l'institution française indépendante consultative dédiée à l'égalité entre les femmes et les hommes. J'y reviendrai dans mon intervention puisque cette institution est, en soi, un instrument nouveau et important en France de l'approche intégrée de l'égalité – nous formons d'ailleurs le vœu que davantage de pays pourront se doter de telles institutions et que le Conseil de l'Europe pourra soutenir un tel développement et la mise en réseau de « gender equality independent bodies ».

Compte tenu du temps imparti, je me concentrerai sur le niveau national, sans aborder le niveau territorial bien qu'il ait été inclus à la stratégie française.

Comment en France ces dernières années le développement de l'approche intégrée s'est accéléré et renforcé ? Quelles limites, et en miroir quels leviers, pouvons-nous identifier ? Et, enfin, je terminerai en présentant brièvement deux instruments clés développés par notre Haut conseil.

1) En 2012 : une claire VOLONTE POLITIQUE clairement de systématiser l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes

- Un mouvement féministe dans une nouvelle dynamique a pesé sur la campagne présidentielle.
- Une fois élu, le Président de la République et son Premier ministre ont nommé un gouvernement paritaire, et chargé une Ministre des droits des femmes de dessiner une stratégie pour que l'égalité femmes-hommes – je cite - « Passe d'une question périphérique à un enjeu central et transversal des politiques publiques. » (Najat Vallaud-Belkacem, Ministre des Droits des femmes, 8 janvier 2013 lors de l'installation du HCE). L'enjeu était d'institutionnaliser les politiques d'égalité femmes-hommes, de transformer le logiciel de l'Etat.

2) DES INSTRUMENTS NOUVEAUX OU REACTIVES de l'approche intégrée de l'égalité

Cette stratégie s'est traduite par la création ou la réactivation d'instruments nouveaux ou réactivés au service de l'approche intégrée de l'égalité, à différents niveaux :

- Au niveau des institutions : un ministère dédié et [de plein exercice](#) + une institution nationale consultative et indépendante dédiée : le HCE. [Le HCE](#) est quasi paritaire puisqu'il compte 42% d'hommes, et a pour missions principales d'assurer la concertation, d'évaluer les politiques publiques et d'être force de propositions nouvelles. Près de 20 Avis ou Rapports ont été élaborés à partir de l'expertise de nos 72 membres. Le dernier en date est un [rapport d'évaluation de la politique d'éducation à la sexualité](#) en France – sujet d'ailleurs fortement imbriqué avec la question des cyber-violences dont on a beaucoup parlé au cours de cette journée. Chacun de nos rapports remis au Gouvernement constitue un temps médiatique de débat qui participe du maintien de nos questions à un haut degré de visibilité et de priorité dans l'espace public et politique.
- Au niveau de l'action interministérielle : réactivation du comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité présidé par le Premier ministre (2012, 2014), et ses corollaires à savoir :
 - La sensibilisation des ministres
 - La nomination de référent.e.s dans les cabinets ministériels
 - La nomination d'un.e haut.e.s fonctionnaires à l'égalité par ministère, chargé notamment de coordonner l'élaboration d'une [feuille de route annuelle](#) et d'en suivre la mise en œuvre

Je relèverai par ailleurs un outil qui me semble très intéressant pour la lisibilité, l'entraînement et la redevabilité de la stratégie : un « [tableau de bord interministériel de l'égalité femmes-hommes](#) » fondé sur des objectifs chiffrés et des indicateurs de suivi autour des grandes priorités du Gouvernement sur l'égalité femmes-hommes. Présenté en 2014, nous regrettons qu'il n'ait pas été actualisé depuis.

- Au niveau de la production de normes législatives et réglementaires : les études d'impact différencié selon le sexe

3) 4 ANS APRES, QUEL 1^{er} BILAN POUVONS NOUS TIRER ?

Des avancées réelles et nombreuses, tant au niveau du droit que des politiques publiques ou de la production de données sexuées et de connaissances

En particulier :

- En matière de parité à tous les niveaux (ex : au niveau des assemblées départementales, part des femmes de 13% avant 2015 à 50% après l'instauration de binômes paritaires / au niveau des fédérations sportives ou des chambres d'agriculture en passant par les conseils d'administration des grandes entreprises)
- En matière d'accès à la contraception et l'IVG : meilleure information, meilleur accès dans les territoires, meilleur remboursement
- En matière de violences faites aux femmes : une action publique qui a permis une véritable libération de la parole et une diminution de la tolérance sociale, grâce notamment à une loi qui interdit l'achat d'un acte sexuel.

Mais, de sérieuses limites à l'institutionnalisation d'une approche intégrée de l'égalité

Les instruments mis en œuvre ne produisent pas tous leurs effets pour 4 missions principales :

1. Faiblesse des moyens humains et financiers dédiés à l'impulsion, l'accompagnement et l'évaluation de l'approche intégrée de l'égalité : le budget des droits des femmes demeure en France le plus petit budget de l'Etat
2. Un monitoring de l'approche intégrée de l'égalité trop peu lisible et efficient
3. Essoufflement à moyen terme du portage politique de haut niveau
4. Rythme trop lent du déploiement des formations à l'égalité + absence d'un référentiel garantissant une qualité minimale des formations dispensées

Un exemple : par manque de moyens humains (1 seule personne dédiée, placée au sein du service des droits des femmes et de l'égalité), de formation, de procédure de contrôle de la part du Secrétariat général du gouvernement, et du fait d'un outil d'accompagnement de référence arrivé tardivement, seul 1 texte législatif sur 5 évalue de manière sérieuse l'impact différencié selon les sexes.

4) ENFIN, deux instruments clés proposés par le Haut Conseil à l'Egalité

- Adopter une communication publique sans stéréotype de sexe à partir du [Guide pratique](#) élaboré par le HCE. Ce Guide est assorti d'une convention d'engagement (plusieurs grandes institutions, collectivités ou organismes français ont déjà signé : CESE, Ministère de la Justice, Ville de Paris, ENA, CNFPT, Région Bretagne ...)
- Développer le conditionnement des financements publics à partir du principe d'éga-conditionnalité sur le modèle de l'éco-conditionnalité (*as ecoconditionality for environmental issues*)

Cette orientation part de l'idée forte que les pouvoirs publics ont un devoir d'exemplarité et donc que l'argent public ne doit pas servir à alimenter les inégalités de sexe mais au contraire à les réduire.

Il est à noter que la Directive européenne du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics prévoit expressément la possibilité d'introduire des clauses relatives à l'égalité femmes-hommes dans l'exécution du marché. Un besoin se fait jour : celui de disposer et de diffuser des clauses-types. Le Conseil de l'Europe a-t-il un rôle à jouer sur ce levier important ? De la même manière, un Guide méthodologique pour la construction de contrats d'objectifs et de performance (entre l'Etat et ses opérateurs) intégrant des indicateurs d'égalité femmes-hommes serait un outil extrêmement utile et efficace.

En conclusion, j'adresserai un message clair : il n'y a pas de miracle. Nous devons travailler dur et avec méthode, en recevant, comme le préconise la stratégie du Conseil de l'Europe, un « soutien politique et financier permanent ». Or, nous manquons d'outils méthodologiques, et le soutien politique et financier n'est souvent pas à la hauteur de nos missions. Avec si peu, nous faisons ensemble déjà tellement. Imaginez l'accélération que nous pourrions donner au changement vers l'égalité des sexes avec davantage de moyens !